

Département du Calvados Arrondissement de Lisieux Canton de Mézidon Vallée d'Auge

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil

: 14

Membres en exercice

: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13 +1 pouvoir

Séance du 29 mars 2023

Date de la convocation 22 mars 2023

Date d'affichage 22 mars 2023

Le 29 mars 2023, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ECOLASSE, Maire.

## Etaient présents:

Monsieur ECOLASSE Thierry, Maire

Élus: Monsieur GROULT Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur ROGER Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame MARIE Sabine, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur LORIOT Christophe, 4<sup>ème</sup> Adjoint

Conseillers: Madame BÉHIER-SUEUR Lydia, Monsieur BONHOMME Valentin, Madame DURAND Justine, Monsieur FLEURET Florian, Monsieur LEGRAND Jérémy, Madame LOIR Fanny, Monsieur VILLAIN Julien.

Absents justifiés: Monsieur ROMÉ Guillaume

Absents: Madame MALFILÂTRE Marine

Pouvoir de ROMÉ Guillaume

à

ROGER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur FLEURET Florian

## **ORDRE DU JOUR:**

- Taux d'imposition 2023
- 2. Adoption du Compte Financier Unique 2022 (compte de Gestion + compte Administratif)
- 3. Affectation des résultats de l'Exercice 2022
- 4. Adoption du Budget Primitif 2023 de la Commune et Adoption du Budget Primitif Annexe 2023 du lotissement « le Clos du Pressoir »
- 5. Fixation du prix de vente des deux parcelles du lotissement « Le Clos du Pressoir »
- 6. Mise en place de la fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement
- 7. Autorisation d'un prêt bancaire pour travaux
- 8. Demandes de subventions
- Informations et Questions diverses

## 2023/01 Taux d'imposition 2023

Voici pour rappel les taux 2022 :

◆ Taxe « Foncier Bâti »: 42,62 %

◆ Taxe « Foncier non Bâti »: 32,04 %

Proposition 2023:

◆ Taxe « Foncier Bâti »: 42,62%

◆ Taxe « Foncier non Bâti »: 32,04%

◆ Taxe habitation 8,03 %

## Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

#### Pour: 13 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, MME MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, MME DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, MME LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: 0 voix
Abstentions: 0

# 2023/02 Adoption du Compte Financier Unique 2022 (compte de Gestion + compte Administratif)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3;

Vu la délibération 2021-31 du 8 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022,

Vu le Compte Financier Unique 2022;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant qu'un tiers de membres présents l'a sollicité, il a été délibéré sur la présente par vote à bulletin non secret

#### Considérant les éléments susvisés ;

## Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses
Recettes
Comprenant un excédent de clôture de
Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses 204 199.16 €
Recettes
Comprenant un excédent de clôture de

#### Kesultats de vote : Adopte a l'unanimite

Pour: 12 voix

M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: o voix Abstentions: o

Ne participent pas au vote : 1 exclus - ECOLASSE Thierry

## 2023/03 Affectation de résultats de l'Exercice 2022

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2022 et statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget 2023, comme suit :

Au compte 002

(excédent reporté en fonctionnement)

421 000,47€

Au compte 001

(excédent reporté en investissement)

19 218,13€

## Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour: 13 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: o voix Abstentions: o

# 2023/04 Adoption du Budget Primitif 2023 de la Commune et Adoption du Budget Primitif Annexe 2023 du lotissement « le Clos du Pressoir »

## **BUDGET DE LA COMMUNE**

Le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de FONCTIONNEMENT

831 717,47 €

Section d'INVESTISSEMENT

927 279,00 €

#### **BUDGET ANNEXE**

Le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de FONCTIONNEMENT

110 000,00 €

Section d'INVESTISSEMENT

110 000,00 €

### Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

#### Pour: 13 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: o voix Abstentions: o

## 2023/05 Fixation du prix de vente des deux parcelles du lotissement « Le Clos du Pressoir »

En raison de la vente de 2 parcelles du lotissement « le Clos du Pressoir », Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer le prix de vente de chaque parcelle.

Il s'agit de 2 parcelles de 1 200 m² constructible.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 80 000,00 € compte tenu des dépenses devant être réalisées pour la viabilisation des parcelles. Monsieur ROGER propose ce même prix mais hors taxes pour chaque parcelle.

### Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour: 12 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: o voix

Abstentions: 1 voix - M. BONHOMME Valentin

# 2023/06 Mise en place de la fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement

La commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2022 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

## Résultats de vote : Adopté à la majorité

#### Pour: 12 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: 1 voix - M. FLEURET Florian

Abstentions: o

## 2023/07 Autorisation d'un prêt bancaire pour travaux

Monsieur le maire informe qu'il convient de contracter un prêt bancaire d'un montant de 500 000,00€ pour financer les travaux concernant le projet suivant :

Monsieur le maire s'est renseigné en amont auprès de plusieurs organismes bancaires ; il en ressort que c'est le Crédit Agricole qui est le plus intéressant.

Ce prêt de 500 000,00 € serait consenti à un taux de 3,81% sur une durée de quinze ans en optant pour un remboursement constant du capital.

Monsieur le Maire demande donc aux membres de l'assemblée l'autorisation d'effectuer les démarches auprès du Crédit Agricole pour obtenir ce prêt.

Résultats de vote : la demande de prêt est adoptée à l'unanimité et l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches afin d'obtenir un prêt bancaire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour: 13 voix

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre: 0 voix
Abstentions: 0

## 2023/08 Demandes de Subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions faites au titre de l'année 2023 par différents organismes :

Association	Montant sollicité
Refuge Animal Augeron	1.10€ par habitant soit 1041.70€
La Ligue contre le Cancer du Calvados	Pas de montant
Comité Juno Canada	Pas de montant
Restaurants du cœur	Pas de montant
APE MCS Courtonne les deux églises	Pas de montant
ADMR Orbec	Pas de montant

Résultats de vote : Après débat, voici les subventions accordées :

- Refuge Animal Augeron : Adoptée à la majorité pour la somme de 1 041,70€
   (8 voix « Pour », 4 voix « Contre » et 1 « Abstention »)
- La Ligue contre le Cancer du Calvados : Adoptée à l'unanimité pour la somme de 350,00€
- Comité Juno Canada : Adoptée à l'unanimité pour la somme de 200,00€
- Les Restaurants du Cœur : Adoptée à la majorité pour la somme de 200,00€ (8 voix « Pour », 4 voix « Contre » et 1 « Abstention »)
- APE MCS Courtonne les Deux Églises : Adoptée à la majorité pour la somme de 100,00€
   (10 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 « Abstention »)
- ADMR Orbec : Adoptée à l'unanimité pour la somme de 350,00€

## **Informations et Questions Diverses**

Monsieur LORIOT informe le Conseil Municipal que le projet des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes a pris du retard suite à un souci d'approvisionnement de matériaux de l'entreprise.

Les travaux de sécurisation de la RD149 (route de la Mairie) vont débuter courant mai.

Monsieur ROGER informe le Conseil que le parking du Carrefour Chambrun sera composé de 44 places dont 4 bornes électriques de recharge de véhicule, 2 abris-bus et 1 abri vélo.

Pour le projet de création du city-stade (mobilier+terrain de pétanque), si la commune souhaite obtenir des subventions à hauteur de 80%, il faut qu'il existe des associations sportives.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame CAPOËN a donné les fichiers IGN. Monsieur le Maire les a donc transmis au service graphisme du lycée Paul Cornu. Les travaux de création du livret ne seront pas facturés, seul le livret coûtera 1 Euro par exemplaire (650 exemplaires commandés).

Messieurs VILLAIN et FLEURET demandent aux élus où en est Monsieur MARTIN dans l'apprentissage de son permis de conduire.

Monsieur le Maire et Monsieur LORIOT répondent que c'est en cours et que Monsieur MARTIN est volontaire.

Monsieur le Maire précise que depuis que Monsieur MARTIN travaille pour la Commune, il n'entend plus de réflexions de la part des administrés concernant l'entretien.

Madame DURAND demande des nouvelles du dossier concernant l'école.

Monsieur le Maire informe le conseil que s'il doit y avoir l'ouverture d'une 5ème classe, Monsieur MIGNOT (Président du SIVOS) a confirmé que ce serait à Saint-Martin de Mailloc. Mais, à ce jour, il manque 5 inscriptions pour l'ouverture de cette 5ème classe. Pour l'heure, l'école de la commune ne fermerait pas.

Madame MARIE et Monsieur GROULT informent des prochaines dates à retenir :

- Le 12 mai => Fête des voisins
- Le 2 juillet => Messe de la Saint Martin d'été
- Le 22 juillet => Marche "Nature"

La séance est levée à 20h40

Fait à Saint-Martin de Mailloc, le 05/04/2023 M. ECOLASSE Thierry